



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 8236

Texte de la question

M Henri Cuq appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur le fait que l'alignement indiciaire des charges d'enseignement d'éducation physique et sportive sur les charges d'enseignement de l'éducation nationale, dont le principe avait été inscrit dans le projet du budget 1989 du ministère de l'éducation nationale, a été retiré de la version définitive de ce budget. Cette mesure de justice avait été déterminée après une large concertation entre les parties intéressées et a été dénoncée de façon unilatérale par le Gouvernement. Il lui demande de bien vouloir lui exposer les raisons de cette dénonciation.

Texte de la réponse

Reponse. - L'attention particulière portée par le ministre d'Etat à la situation des charges d'enseignement d'éducation physique et sportive l'a conduit à proposer lors de la préparation de la loi de finances pour 1989 d'aligner l'échelle indiciaire des charges d'enseignement d'éducation physique et sportive sur celle des charges d'enseignement des autres disciplines. Cette proposition n'a pu être retenue eu égard à l'ensemble des mesures prioritaires inscrites dans le projet de loi de finances en vue d'accroître les recrutements d'enseignants dès la prochaine rentrée scolaire. Une proposition répondant au même objectif pourra, le cas échéant, faire l'objet d'un nouvel examen dans le cadre des travaux faisant suite à la concertation avec les organisations syndicales afin de revaloriser la situation des enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Cuq Henri](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8236

Rubrique : Education physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 1989, page 209